



Premier conseil d'école – 2019/2020

Mardi 5 novembre 2019

Réf : CE 1920-01

| | | |
|--------------------------|--|--------------------------------|
| Présents : | M. LANGLOIS (Directeur) | Mme FLANDRE (Parent élue) |
| | Mme BACHIR (Enseignante) | M. LE VOURC'H (Parent élu) |
| | Mme DEMEYER (Enseignante) | M. ZEMRAK (Parent élu) |
| | Mme GUETTE (Enseignante) | Mme VITU (Parent élue) |
| | Mme MICHEL (Enseignante) | M. DUDON (Parent élu) |
| | Mme PINON (Enseignante) | M. PEREIRA (Parent élu) |
| | M. PRIEM (Enseignant) | M. BLANCANEAUX (Parent élu) |
| | Mme REYGAZA (Enseignante) | Mme MBALA NTSAMA (Parent élue) |
| | M. REYGAZA (Enseignant) | Mme LEVANNIER (Parent élue) |
| | Mme SIOR (Coord. REP) | Mme BERTAUT (Parent élue) |
| | | Mme RBIAI (Parent élue) |
| | M. MASSEIN (Maire adjoint) | Mme BEKHAI (Parent élue) |
| Absents excusés : | Mme ALIART, Inspectrice de l'Education Nationale | |
| | Mme VINCENT, Principale du collège E. LAMBERT | |
| | M. WEYN (Maire), retenu à l'ACSO. | |
| | Mme VAN OVERBECK (Elue municipale) | |
| | Mme FERREIRA (Directrice de l'école maternelle). | |
| | M. GARCIA - Mme BENASSER – Mme GRENON (Parents élus) | |

Désignation des secrétaires de séances.

M. BLANCANEAUX pour les parents d'élèves et M. REYGAZA pour l'équipe enseignante.

I. Présentation des participants et fonctionnement du conseil d'école.

Le mode de fonctionnement et les modalités des délibérations sont rappelés et approuvés.

II. Résultats des élections des représentants de parents au conseil d'école.

Nombre de sièges à pourvoir : 8 (=au nombre de classe). Nombre de votants / d'électeurs inscrits : 100 / 198. 13 bulletins blancs ou nuls, 87 suffrages exprimés. Participation en hausse à 50,51 %
8 sièges ont été attribués à la liste présentée par Stéphanie FLANDRE (87 suffrages).

III. Compétences du conseil d'école.

Présentation de la composition et des attributions du conseil d'école.

IV. Effectifs scolaires au 5/11/2019

| | | | |
|-----|---|----|--|
| CP | ⇒ | 24 | Soit 137 élèves inscrits à ce jour. |
| CE1 | ⇒ | 34 | 4 dispositifs dédoublés cette année sur l'école pour une |
| CE2 | ⇒ | 27 | moyenne de 14,5 élèves par classe. |
| CM1 | ⇒ | 24 | Moyenne de 19,75 élèves pour les 4 autres classes. |
| CM2 | ⇒ | 28 | |

Pour la rentrée 2020, les prévisions d'effectifs remontées début aux services départementaux de l'éducation nationale sont les suivantes :

| | | | |
|-----|---|----|---|
| CP | ⇒ | 20 | Un total de 44 élèves sur les futurs dispositifs dédoublés (CP et |
| CE1 | ⇒ | 24 | CE1). |
| CE2 | ⇒ | 34 | 85 élèves pour les autres classes (CE2, CM1 et CM2). |
| CM1 | ⇒ | 27 | Une fermeture est possible à la rentrée 2020. |
| CM2 | ⇒ | 24 | |

V. Vote du règlement intérieur de l'école 2019/2020

Le règlement intérieur de l'école est discuté puis voté par le conseil d'école compte tenu des dispositions du règlement type du département. Il complète et ne remplace pas le règlement type du département. Adoption du règlement intérieur à l'unanimité.

VI. PPMS

- Le Plan Particulier de Mise en Sureté est exposé. Il prévoit les mesures à mettre en œuvre en cas d'événement d'origine naturelle, technologique (tempête, inondation, séisme, nuage toxique, ...) ou humaine (alerte attentat), qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, de biens et à l'environnement. Il prévoit la gestion de la situation de crise et l'organisation des secours.

- Trois exercices de sécurité / évacuation incendie ont lieu chaque année suivant la réglementation en vigueur. Les consignes de sécurité sont affichées dans l'école. Le premier exercice a eu lieu le lundi 23 septembre 2019 à 10h05 avec l'aide technique des services municipaux.

Temps mis pour l'évacuation : 1 minute 52 appel fait, cela est raisonnable.

Des personnes indiquaient ne pas bien entendre la sonnerie d'alerte incendie. Une sonnerie supplémentaire a donc été ajoutée entre les deux autres.

Demande de matérialisation des points de rassemblements dans la cour.

Les stores qui pouvaient gêner l'ouverture des évacuations de secours ont été réglés, solutionnant ce problème.

Le second exercice d'évacuation prendra la forme d'une prévention sécurité à bord des transports en partenariat la société Keolis Evrard. Lundi 18 novembre. De ce fait l'accès au parking sera fermé de 9h à 11h.

- L'école est située dans le périmètre de sites industriels classés SEVESO. Le plan particulier de mise en sûreté (PPMS) prend en compte cette caractéristique. Trois exercices de confinement sont effectués chaque année, dont au moins un pour le risque Alerte attentat. Un premier confinement a eu lieu le lundi 30 septembre 2019.

Puis un début de confinement avant les vacances à la suite de la mise en route de l'alarme du site voisin. Notons que l'alarme a bien été entendue cette fois-ci. Le confinement a commencé jusqu'à ce que nous ayons la confirmation par les services municipaux que ce n'était qu'un exercice. L'école a demandé à la municipalité de relayer les informations concernant les exercices du site.

VII. Préparation du budget 2020.

Demandes de travaux :

- Travaux sur les toilettes pour différencier les accès des filles et ceux des garçons. Une solution consiste à transformer la partie avec urinoir en toilettes classiques avec portes, il n'y aurait plus de problème filles/garçons.

- Autres demandes à voir avec les services techniques.

Réglage des TBI.

Demandes matériel scolaire.

- Demande d'achats de caisses de livres pour des rallyes lecture.

- Matériel de numération.

Projets culturels et environnementaux.

- Demande de subvention pour la classe de découvertes.

VIII. Les dates de l'année scolaire

Nettoyons la nature : 20 septembre. Classe de CE2 et CE2/CM1

Boucles du rail : Le dimanche 22 septembre, les élèves étaient invités à participer aux boucles du rail à Nogent Sur Oise dans le cadre des classes olympiques. Peu de participants.

Elections des délégués élèves : 7 et 8 octobre, lors de la semaine de la démocratie scolaire.

Cross du collège : Le 10 octobre.

Photo scolaire : Lundi 14 et 15 octobre. Photos réalisées en interne dans le cadre d'un projet coopératif. Date limite des commandes : 30 novembre 2019.

Visio-conférence Cycle 3 : fin novembre/début décembre. Demande de salle avec débit internet suffisant auprès de la municipalité.

Marché de Noël : Vendredi 6 décembre de 16h30 à 20h30 (projet classes de découvertes).

Trail des Rochers : Samedi 7 décembre. Dans le cadre des classes olympiques (CE1 B, CE2 et CE2/CM1). C'est une course de nuit, sur un parcours adapté aux enfants.

Classe citoyenneté du 9 au 13 décembre. CE2/CM1 (M. PRIEM)

Remise des livrets / Rencontres parents : Trimestre 1 ou Semestre 1 en fonction des classes. Un planning sera communiqué aux parents ultérieurement. Questionnement des parents d'élèves sur le manque d'harmonisation entre les classes.

Fête des écoles : *Souhait des parents d'élèves de fixer la date le lundi 13 juin 2019. A vérifier avec la municipalité.*

IX. Projet de classe de découvertes.

- Comme l'an dernier, M. LANGLOIS (CE2) souhaite organiser une classe de découvertes. Des réunions, en septembre et octobre, ont permis aux parents de prendre connaissance des modalités d'organisation de ce séjour dans la région Lyonnaise, à bord de la Vorigine, une péniche de type Freycinet. Du 11 au 16 mai 2020. Projet en commun avec une classe de l'école élémentaire Jean Moulin.
- Questions des parents d'élèves et échanges. Il est reproché que ce soit toujours la classe de M. LANGLOIS qui parte et que certains élèves ayant pu partir l'an passé puissent de nouveau partir cette année. M. LANGLOIS a toujours dit qu'il ne prendrait pas en charge une classe d'un dispositif dédoublé avec les exigences particulières que cela entraîne (formation...) car il trouve que cela est difficilement conciliable avec la direction.
- Avis favorable du conseil d'école. M. LANGLOIS est autorisé à signer les devis et conventions pour l'organisation de ce séjour.
- La municipalité propose aux élèves de CM2 un séjour à la montagne dans les Vosges.

X. Conseil de coopérative. Présentation et validation des comptes 2018/2019.

M. PRIEM mandataire de la coopérative pour l'année 2018/2019 présente le compte-rendu financier (CRF).

Compte de fonctionnement général du 1.09.2018 au 31.08.2019

| <u>CHARGES</u> | | <u>PRODUITS</u> | |
|----------------------------------|--------------------|-----------------------------------|--------------------|
| Achats de produits pour cession | 1 760,29 € | Ventes de produits pour cession | 2 739,02 € |
| Assurances versées | 36,00 € | Produits des activités éducatives | 7 560,97 € |
| Charges des activités éducatives | 15 890,30 € | Subventions Mairie | 4 981,00 € |
| Cotisations versées à l'OCCE 60 | 249,12 € | Subventions d'associations | 60,00 € |
| Autres charges courantes | 286,30 € | Autres produits courants | 582,10 € |
| Charges exceptionnelles | 759,62 € | Participations vol. des familles | 1 264,20 € |
| Achats de biens durables | 0,00 € | Produits exceptionnels | 1 774,22 € |
| Total des charges (A) : | 18 981,63 € | Total des produits (B) : | 18 961,51 € |

Résultat de l'année 2018-2019 (B-A) (+/-) : -20,12

Bilan simplifié au 31 Août 2019

| <u>ACTIF</u> | | <u>PASSIF</u> | |
|----------------------------------|-------------------|-------------------------------|-------------------|
| Soldes des comptes au 31/08/2019 | | | |
| 512 Banque | 3 426,66 € | Report à nouveau au 1.09.2018 | 3 488,49 € |
| 530 Caisse en espèces | 41,71 € | Résultat de l'année 2018-2019 | -20,12 € |
| Total de l'actif : | 3 468,37 € | Total du passif : | 3 468,37 € |

La différence entre l'actif et le passif est : 0,00 €. Le bilan simplifié est équilibré.

Les comptes ont été vérifiés par Mme CAILLAU et Mme BENASSER le 14 septembre 2019.

La coopérative participera au financement de la classe de découvertes et aux différentes sorties de l'année.

Le rôle et le fonctionnement de la coopérative scolaire sont rappelés.

M. LANGLOIS reprend le mandatement pour cette année, même si l'OCCE, dont il est le Secrétaire Général Départemental, déconseille d'ajouter cette charge à la direction d'une école.

XI. REP / RASED / Réussite éducative – Présentation.

- Présentation du REP par Hélène SIOR. Le Réseau d'Education Prioritaire relève de l'éducation nationale et regroupe le collège et l'ensemble des écoles de Villers Saint Paul. Hélène SIOR est coordinatrice et enseignante au sein du réseau qui travaille par projets : prix des incorruptibles, le climat, la planète et moi (3 classes de l'école), projet délégués, rencontre avec le professeur d'allemand du collège, festifoot, cross du collège (victoire de Constant Boudoux), salon des arts et chorale.

Question de parents : Qui encadre les enfants lors de la rencontre délégués/6ème ? Les enfants viennent seuls au collège, les demi-pensionnaires seront ramenés à pieds par des adultes du REP.

• Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté est un dispositif de l'éducation nationale. L'enseignante spécialisée et la psychologue du RASED dispensent des aides spécialisées aux élèves d'écoles maternelles et élémentaires en grande difficulté.

• La Réussite Educative constitue un des volets de la loi de Cohésion Sociale mis en place en 2005 et vise à rendre effective l'égalité des chances. L'objectif est d'accompagner les enfants et adolescents qui présentent des signes de vulnérabilité, en prenant compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés. Ce programme s'adresse à des enfants ou à des adolescents de 2 à 16 ans habitant ou scolarisés à Villers Saint Paul pour lesquels des difficultés sont repérées (retard scolaire, absentéisme, phobie scolaire, mal être, rapports conflictuels).

Psychologues, neuropsychologue, psychomotriciennes, orthophoniste et diététicienne assurent un soutien individualisé auprès de l'enfant en lien avec sa famille.

Atelier sophrologie le mardi soir.

2 psychologues pour le soutien à la parentalité.

XII. Projet d'école

Nouvelle fiche action dans l'axe n°3 : Améliorer le climat scolaire et parcours sécurisé des élèves : Parcours citoyen de l'élève. Projet sur plusieurs classes de l'école (avec la maîtresse G).

Un travail sur le harcèlement, la confiance, le climat scolaire, le ressenti, mis en place d'ateliers philosophiques.

XIII. Activités Pédagogiques Complémentaires et Accompagnement Educatif.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) et l'Accompagnement Educatif (AE) se déroulent après la classe de 16h30 à 17h30.

Les APC se déroulent par groupes restreints d'élèves. Elles sont organisées par les enseignants et mises en œuvre sous leur responsabilité, elles permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages ;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école.

Les enseignants présentent l'organisation des APC.

L'AE, c'est accueillir les élèves après les cours pour leur proposer une aide aux leçons, des activités culturelles, artistiques ou une pratique sportive. Sur l'école un groupe d'aide aux leçons et un d'activités culturelles et scientifiques.

XIV. Rapport d'information sur l'absentéisme scolaire 2018/2019.

| | Taux d'absence annuel |
|---------------------|-----------------------|
| CP A | 3,93 % |
| CP B | 5,93 % |
| CP/CE1 | 5,52 % |
| CE1/CE2 | 4,09 % |
| CE2/CM1 | 4,46 % |
| CM1 | 6,28 % |
| CM2 | 5,22 % |
| Totaux Ecole | 5,03 % |

Une dizaine de saisines ont été faites aux services départementaux de l'éducation nationale pour des absences sans motif légitime ni excuses valables. Tout défaut d'assiduité expose les parents aux sanctions prévues par les textes réglementaires.

XV. Sécurité aux abords de l'école et contrôle des accès de l'école.

Devant l'école, la vitesse n'est pas respectée, passages piétons peu adaptés car les gens passent entre les deux dos d'âne.

Les parents d'élèves demandent de nouveau des agents pour aider les élèves à traverser en sécurité, l'implantation d'une signalétique et une réflexion autour d'un aménagement des abords de l'école et du carrefour pour abaisser la vitesse des véhicules (remise de photos et propositions de la part de parents d'élèves à la municipalité, les schémas seront étudiés avec la police municipale).

La municipalité souhaite une entrée et une sortie commune pour l'élémentaire et la maternelle. Si c'était le cas, la mairie se pencherait sur la question des agents. Du côté de l'école, la distinction entre les deux entrées apporte de la fluidité sur les entrées et sorties des élèves d'élémentaire.

De plus qui prendrait la responsabilité de l'entrée unique ?

Les parents indiquent qu'il n'y a plus d'adulte à l'entrée pour assurer l'accueil de l'école maternelle, contrairement à l'année passée, et demandent une solution puisqu'il n'y a pas de séparation physique entre les deux écoles. Cette solution ne peut pas venir de l'école élémentaire. M. LANGLOIS assure déjà l'accueil des élèves au portail chaque début de demi-journées. L'autre portail étant sous la responsabilité de l'école maternelle, la question est renvoyée au conseil d'école de l'école maternelle.

Question de parents : Des sanctions sont-elles envisageables pour les gens mal garés ? (Système vidéo ?)

XVI. Transports piscine. ACSO.

Depuis la mise en place des services de transports de piscine cette année, nous avons eu plusieurs problèmes de sécurité. La situation a été signalé à l'ACSO, délégataire de service, et au prestataire Keolis.

1) Dépose de nos élèves en plein carrefour, bloquant ainsi la circulation. Il a été convenu avec M. Philippe Rose, responsable planning chez Evrard, que les conducteurs ne déposeront plus les élèves à cet endroit. Les parents d'élèves nous signalent que ce n'était pas le cas pour ce jour.

2) Transport du lundi 14 septembre, sur la déviation entre Creil et Clermont, le chauffeur n'a pas anticipé la sortie sur Villers Saint Paul et l'a donc prise très en retard et à grande vitesse. Cela a provoqué un petit sursaut de nos élèves. Les enseignants et les parents d'élèves ont avoué avoir eu très peur à ce moment-là. Agnès Rastout, responsable sécurité chez Evrard, s'est entretenue avec ce conducteur, qui lui a confirmé avoir pris cette sortie tardivement. Un rappel sur la sécurité lui a été fait, anticipation sur la direction, changement de trajectoire. Le conducteur s'est excusé de son manque d'anticipation au micro lors de cette sortie.

3) Marche arrière lors de la dépose des élèves : Keolis Evrard demande effectivement, aux conducteurs d'éviter des marches arrière (cependant cette manœuvre ne serait pas interdite selon eux). Ils ont envoyé sur place un chef de secteur et ont modifié l'itinéraire pour supprimer cette manœuvre. Keolis Evrard précise que les deux conducteurs qui ont réalisés cette prestation sont des conducteurs expérimentés qui ont l'habitude de transporter des enfants. Des formations sur la sécurité qui est notre priorité sont régulièrement dispensées aux conducteurs.

XVII. Dates des prochains conseils d'école.

Mardi 11 février 2020 – 18h00

Mardi 9 juin 2020 – 18H00

La séance est levée à 19h55.

Le directeur
Sébastien LANGLOIS